

Division de l'élève

Saint-Etienne, le 30 janvier 2023

DIVEL 1 actions éducatives

Affaire suivie par :

Véronique TRITON

Tél : 04 77 81 41 16

Mél : [ce.ia42-affelnet6@ac-lyon.fr](mailto:ce.ia42-affelnet6@ac-lyon.fr)

L'inspecteur d'académie-directeur académique des  
services de l'éducation nationale de la Loire

11, rue des Docteurs Charcot  
42023 Saint-Etienne cedex 2

à

Mesdames, messieurs, les directeurs d'écoles privées

s/c de mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet :** procédure d'affectation en 6ème dans les collèges publics de la Loire

Pour la rentrée 2023, j'affecterai les élèves en 6ème dans les collèges publics du département en utilisant la procédure informatisée, Affelnet 6ème.

Je souhaite porter à votre connaissance les modalités de mise en œuvre qui vous concernent.

Les responsables légaux des élèves de votre école qui souhaiteraient que leur enfant intègre une classe de sixième dans un collège public de la Loire, s'adresseront au principal du collège de secteur correspondant à leur domicile à compter du 13 mars 2023.

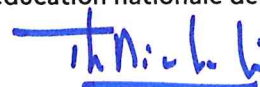
Celui-ci saisira la demande (collège de secteur ou demande de dérogation à la carte scolaire) en fonction des vœux de la famille avant le 27 avril 2023, date de fermeture du serveur. La fiche à remplir leur sera transmise par le collège de secteur qui pourra importer la fiche élève directement.

Le résultat de l'affectation sera notifié à partir du 13 juin 2023.

Une note aux familles est disponible sur le site Internet de la DSDEN de la Loire, <https://www.ac-lyon.fr/loire-affectation-et-orientation-121928>

Je vous remercie de bien vouloir porter ces éléments d'information à la connaissance des familles afin qu'elles anticipent les démarches et se mettent en lien avec le collège concerné.

L'inspecteur d'académie-  
directeur académique des services  
de l'éducation nationale de la Loire



Thierry DICKELÉ

**Pièce jointe:** procédure Affelnet 6ème

Copie aux directions diocésaines de Saint-Etienne et de Lyon